

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 67 (1975)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Commentaire du contrat de travail : selon le Code fédéral des obligations  
**Autor:** Schweingruber, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385772>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Au mois de juin paraîtra la deuxième édition du

# **Commentaire du contrat de travail**

## **selon le Code fédéral des obligations**

*de E. Schweingruber*

Ce commentaire ressemble beaucoup au précédent par son plan, par sa concision et du fait qu'il se borne à citer l'indispensable en matière de bibliographie et de jurisprudence. Mais, cette fois, l'auteur renseigne le lecteur sur les problèmes qui se sont posés sous l'ancien droit – soit au cours d'une soixantaine d'années, ce qui permet de mieux saisir le pourquoi des nouvelles dispositions légales – et sur ceux dont il est question dans les publications les plus récentes.

Un commentaire facile à compulsier, destiné surtout aux travailleurs et aux employeurs liés par un contrat de travail, à leurs hommes de confiance et à leurs conseillers, aux secrétaires d'associations, aux tribunaux du travail, aux juges de carrière et aux juges laïcs, mais également aux étudiants, répond encore à un besoin. Souvenons-nous que ces derniers ne disposent pas encore – malgré tout le mérite des ouvrages cités dans la liste bibliographique – d'un véritable traité ni d'un manuel scientifique sur le droit suisse du travail. Il est cependant indispensable d'établir, pour eux, la relation entre la doctrine générale du droit public et celle du droit privé, et aussi d'exposer comment se fait le remaniement du droit du travail, notamment quand il s'agit de résoudre les problèmes spéciaux et actuels, qui sont nombreux. De longues années d'enseignement

universitaire et l'expérience acquise en donnant des cours à des praticiens ont amené l'auteur à choisir un moyen terme entre un vaste commentaire et un guide d'usage pratique. Les passages imprimés en petits caractères et disséminés dans le texte, qui sont parfois des explications et des citations de publications, parfois des exemples tirés de la pratique, prouvent la difficulté du dilemme.

Une introduction au droit du travail et une esquisse de sa structure – utile dans les cours – précèdent le commentaire des articles de la loi. Un index alphabétique facilite la consultation du commentaire.

La traduction française est due à Albert Laissue, avocat, ancien chef de section à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

L'ouvrage est édité par l'Union syndicale suisse.